

## **Compte-rendu de la 27ème Assemblée de paroisse du Joran du 2 mai 2024, Maison de paroisse de Cortaillod**

**47 personnes présentes :** Daniel Schneider, Laurent Schneider, Christine Phébade, Véronique Wildi, Jacques Laurent, Sylvane Auvinet, Gilles de Reynier, Christine Landry, Ursula Matile, Daniel Landry, Sylvie de Montmollin, Karin Phildius, Sophie Wyss, Edmond Moret, Annette Moret, Jean-René Nobs, Josina Nobs, Antoine Borel, Catherine Borel, Gertrude Barraud, Jeannine Baraldi, Danielle Loeffel, Josiane Elzingre, Béatrice Reynaud, Lucienne Girardier Serex, Ginette Braillard Jeannottat, Jeannine Etter, Lucienne Berger, Annelise von Niederhäusern, Pierrette Schärer, Florian Serex, Catherine Biedermann, Kathy Roth, Ingrid Tripet, Véronique Zbinden, Marianne Fornachon, Jean-Michel Fornachon, Pierre Vouga, Anne Vuille, Jean-Marc Leresche, Anne-Marie Rognon, Aurelio Lopez, Carole Lopez, Jeanlouis Rouiller, Madeleine Bindith, Cécile Mermod Malfroy, Nicole Humbert-Droz.

**4 personnes excusées :** Claire Etter, Jean-Martin Ducommun Bertrand Parel, Guy de Montmollin

### **1. Ouverture de l'Assemblée de paroisse**

#### **1.1. Accueil**

Gilles De Reynier, président de l'assemblée, souhaite la bienvenue à tous. Il annonce que nous avons perdu il y a quelques temps une fidèle paroissienne, Françoise de Reynier, et demande à chacun d'avoir une pensée pour elle.

Marianne Fornachon demande d'ajouter un point sous «assainissement de la paroisse» (point 3), car des paroissiens de Bevaix souhaitent prendre la parole. Sylvie de Montmollin souhaite mettre le point 3.5 avant le 3.2 et prendre la parole pour Terre Nouvelle : décision, le point 3.2 sera reculé après les points 3.4 et 3.5. Carole Lopez souhaite s'exprimer dans les divers au sujet du marché de Boudry.

#### **1.2. Méditation**

Jean-Marc Leresche conduit la méditation sur le thème de la tempête apaisée. Il nous dit que le Processus EREN 2023 nous fait changer nos habitudes. Le Christ nous a dit «où est votre foi ?», Dieu nous fait confiance car il nous aime. Cette confiance nous aidera à garder le cap.

#### **1.3. Validation du PV de l'Assemblée de paroisse 2023**

Deux modifications sont apportées : parmi les présents, il faut ajouter Christine Phébade et au chiffre 1.3, «son auteure».

### **2. Comptes 2023**

#### **2.1. Comptes 2023**

a. Présentation des comptes. Daniel Schneider relève les points suivants :

Un travail de recherche et divers pointages ont été effectués avec Bruna Raccio, l'EREN et Jacques Péter, qui tenait la caisse l'année passée. Suite au contrôle des vérificateurs, des changements ont été apportés. Le résultat 2023 se monte maintenant à CHF 57'549.95.

Des charges pour un montant de CHF 48'000.- concernent le soutien du CSP, une redevance informatique et les impôts sur la vente de Temple 10 ; elles auraient dû être dans la comptabilité en 2022, mais n'ont pas été comptabilisées, ni provisionnées.

Concernant les produits, les collectes aux cultes sont stables, mais baissent en ce qui concerne les cérémonies ; s'agissant des dons des paroissiens, on observe un net recul. De bonnes nouvelles en revanche concernent l'appel de décembre 2023 en faveur des activités de jeunesse et la réussite de certaines manifestations, notamment la Fête nationale de Cortaillod, qui a rapporté CHF 5'500.-.

Des mesures ont été prises en 2023 : l'affectation aux fonds de rénovation a été revu ; il a été décidé de CHF 3'000.- pour Cortaillod et de CHF 2'000.- pour St-Aubin. Les transitoires pour 2023 ont été soignées pour un résultat optimum.

Détails par compte :

3431 : CSP, il s'agit d'une facture de l'EREN de CHF 6'382.- qui concerne 2022.

3631 : Frais de bureau, il s'agit d'une facture de l'EREN de CHF 4'415.70 qui concerne 2022. Les frais supplémentaires de bureau seront analysés pour éviter des dépassements.

3699 : l'impôt sur vente de Temple 10 n'avait pas été provisionné et le transfert a été mal positionné.

3811 : Le compte concernant la Cure de Bevaix et se solde par une charge de CHF 11'469.75.

3821 : La Maison de paroisse de Cortaillod a rapporté CHF 7'186,04.

3841 et 3851 : La Cure de Boudry a représenté une charge de près de CHF 9'000.-.

3861 et 3871 : La Maison de paroisse de St-Aubin a rapporté CHF 6'367.79.

3881 : À la Reusière (St-Aubin), le bail du bureau paroissial a été résilié ; ce poste n'est donc plus au budget.

6411 : L'excellent résultat concerne donc les manifestations, pour CHF 20'628.41.-.

Questions et réponses :

Sylvie de Montmollin : Que représente le compte 3271 ? Réponse : Il s'agit de cadeaux pour les bénévoles qui cessent leur activité.

Sylvie de Montmollin : Que représente le compte 3611 ? Réponse : Il s'agit des salaires de la secrétaire, du mandat comptable et de la conciergerie de Boudry y compris les charges sociales.

Sylvie de Montmollin : Que représente le compte 3691 ? Réponse : Il concerne les frais du CP, lorsque celui-ci a des rencontres avec d'autres autorités ou fait appel à un animateur rémunéré.

Carole Lopez : Pourquoi les bâtiments de St-Aubin et de Cortaillod rapportent-ils, et pas Bevaix ni Boudry ? Réponse : Les charges représentent tous les frais que la paroisse a, desquels sont soustraites les locations ; or, il y a moins de locations dans les salles de Bevaix et de Boudry, salles qui sont moins attractives. Suite à une précision d'Annette Moret qui relève qu'on parle de salle de paroisse et non de tout l'immeuble, à Bevaix par exemple, il est précisé que les immeubles de Bevaix et de Boudry appartiennent à l'EREN. Florian Serex estime à ce sujet qu'il faudrait connaître la comptabilité détaillée de ces maisons pour comparer le rendement de chaque immeuble. À une remarque de Marianne Fornachon, qui pense que, pour la Cure de Bevaix, c'est la gérance Naef qui fixe le loyer, Daniel Schneider rappelle que c'est l'EREN qui décide du prix de location.

Bilan : Nos comptes courants s'élèvent à CHF 115'000.- destinés aux paiements courants. On ne peut en théorie pas toucher aux autres comptes.

Questions et réponses:

Compte 1021 : Que représente ce fond, ne pourrait-on pas le dissoudre ? Réponse : Ce fond, qui est celui des œuvres culturelles, est historique. Il appartenait à la paroisse de Cortaillod. À la demande de l'assemblée (34 pour, 4 contre, 5 abstentions), le CP discutera de son usage.

Comptes 1022 et 1024 : À quoi servent ces fonds ? Réponse : Ces fonds de rénovation sont utiles à faire les travaux d'entretien des bâtiments appartenant à la paroisse.

Compte 2650 : Que représente ce fond, dit d'aide au défavorisés ? Réponse : Hérité de la paroisse de Boudry, son règlement précise qu'il est en faveur des personnes précarisées.

Sylvane Auvinet intervient alors au sujet du droit de vote, que les professionnels n'ont pas obtenu ce soir. Elle estime que ces professionnels ont le statut de membre de la paroisse. Une discussion suit, au terme de laquelle Gilles de Reynier décide que, sans connaissance exacte du règlement de l'EREN, les ministres pourront voter ce soir. Le CP est prié de tirer au clair ce sujet pour la prochaine assemblée de paroisse.

b. Rapport des vérificateurs des comptes :

Jeanlouis Roullier donne lecture de son rapport ; il a vérifié les comptes avec Claudio Reynaud et ont trouvé une erreur de CHF 12'500.- de trésorerie, rectifiée depuis. Ils demandent à l'assemblée d'approuver les comptes.

c. Adoption des comptes

Les comptes 2023 sont adoptés à 45 pour et 1 abstention.

## 2.2. Budget 2024

a. Présentation du budget 2024

Le CP a déjà pris certaines décisions dès le mois de janvier 2024 ; ce sera une année d'austérité, avec des changements d'organisation, de fonctionnement, avec un nouveau plan comptable en coordination avec l'EREN.

Produits : Un nouvel appel sera lancé à la fin de l'année, avec l'inconvénient de toujours solliciter les mêmes donateurs, sauf lors de certaines manifestations comme la Fête nationale. Concernant les collectes, les cultes ayant diminué de moitié, le nombre de collectes qui sont redonnées à TN, aux œuvres ou à l'EREN (soit 4 collectes sur 40 cultes, ce qui représente 8 % du montant total reçu) sont toujours stables.

Charges : nous allons analyser particulièrement les frais liés aux bâtiments et au bureau ; il faut utiliser le matériel à disposition plutôt que d'en acheter de nouveau. Par ailleurs, les envois faits pour les manifestations seront chargés sur les activités concernées. Le conseil va évaluer chaque trimestre les charges, donc la situation financière de la paroisse.

Détails :

3342 - Secteur Jeunesse : il est géré par la BARC.

3431 - Entraide pour le CSP : c'est une obligation votée par le Synode ; le montant est donné par l'EREN.

3441 - Cible TN : Résultat budget spécifique, CHF 6'215.- à verser aux œuvres contre une cible garantie de CHF 4'600.-.

3611 - Rétributions, en baisse car sans le mandat comptable ni la concierge de Boudry affectée à la cure des Vermondins.

3811 - Cure de Bevaix : il est prévu une charge de CHF 8'400.-, en légère baisse.

3851 - Cure de Boudry : il est prévu une charge de CHF 8'000.-, stable par rapport à 2023.

6411 - Manifestations : sont budgétés CHF 16'000.-, pour l'ensemble des lieux de vie.

b. Adoption du budget

Le budget est adopté avec 41 pour et 5 abstentions.

**2.3. Nomination des vérificateurs de comptes pour 2024 :** Sont nommés Jeanlouis Roullier (1<sup>er</sup> vérificateur), Daniel Landry (2<sup>ème</sup> vérificateur) et Carole Lopez comme suppléante.

### **3. Vie de la paroisse**

#### **3.1. Rapport d'activités 2023**

Christine Phébade présente le rapport d'activités. Quelques corrections sont souhaitées :

Au point 3.1.2 - Prédicateurs laïcs : Lucienne Serex et Daniel Landry ont prêché 3 fois chacun.

Au point 3.4 - CA Manifestions : Sur le site, le document qui recense les manifestations se trouve sous l'onglet vie communautaire.

Au point 4 - POLO : Christine Phébade est intervenue à Boudry pour le discours de la Fête nationale.

Remarques :

- Il n'y a pas de rapport sur le camp des Aînés, ce camp ne faisant plus partie des activités de la paroisse, ce qui est regretté.
- Pour le rapport 2024, il est demandé qu'on parle des cultes de bénédiction.
- Christine Landry demande ce que les paroissiens pensent de la taille du rapport d'activité 2023, le nombre de signes ayant été limités. Ne serait-il pas souhaitable d'en augmenter un peu le contenu ? Il est rappelé le souhait du CP d'éditer un rapport relativement court pour être lu. Une version plus longue pourrait être proposée sur le site, mais Sylvie de Montmollin souhaite qu'on pense aux aînés qui n'ont pas Internet. Le CP discutera de la question, une version imprimée pouvant être proposée à ceux qui n'ont pas Internet.
- Il est par ailleurs suggéré que les CCL fassent un petit rapport au sujet de leurs activités.

#### **3.4 Création du Service inter paroissial de l'accompagnement du deuil (SIAD) et du Service inter paroissial de catéchèse de l'adolescence (SICA) en 2025** - Information donnée par Christine Landry

Il y a eu 6 catéchumènes en 2023 au niveau du canton, donc un très petit nombre dans chacune des paroisses, d'où la nécessité de mettre en place un concept inter paroissial. Par ailleurs, le SICA concernera les jeunes de 12 à 20 ans. De 4 postes complets pour s'occuper de cette prestation, le Synode souhaite passer à 3 équivalents plein temps (EPT) pour tout le canton, répartis en secteurs, le Joran faisant partie du secteur Val-de-Travers, Joran, BARC. Le SICA devrait devenir fonctionnel en 2025. Dès lors, un certain pourcentage professionnel sera retiré des dotations paroissiales.

Florian Serex demande comment on va faire pour garder un contact avec ces jeunes. Karin Phildius répond que cette façon de faire fait partie des mutualisations ; le KT ne sera pas « hors sol ».

Sylvane Auvinet annonce qu'il y aura une journée de préparation du prochain Synode à la maison de paroisse de Bôle, le 16 mai ; tout le monde peut venir s'informer et poser des questions.

Pour le SIAD, la situation est la même ; une collaboration inter paroissiale entre le Joran, la BARC et le Val de Travers, forte de 0,8 EPT, sera mise en place, mais ce pourcentage ne sera pas retiré des dotations paroissiales.

#### **3.5 Avenir de la paroisse – état des travaux de rapprochement avec d'autres paroisses** – Information donnée par Jacques Laurent

Une commission de travail (appelée JoBar, pour Joran et BARC), comprenant 3 personnes de la BARC et 3 du Joran, continue d'étudier un rapprochement éventuel. Les décisions du

Synode, rappelées ci-dessus, soit la sectorisation du SIAD et du SICA avec le Val-de-Travers, a conduit à demander à cette dernière si elle voulait faire partie du rapprochement JoBar, ce qu'elle a refusé. JoBar travaille sur un projet de paroisse unifiée, qui aurait cinq missions fondamentales : formation, édification, service au prochain, ouverture aux autres et vie communautaire. Il est souhaité un concept clair d'ici la fin de l'année en vue d'une décision des CP courant 2025.

Anne-Marie Rognon remarque que TN travaille déjà avec la BARC ; Florian Serex suggère qu'on pourrait collaborer sans obligatoirement fusionner.

### **3.2. Assainissement des finances de la paroisse**

Le président de paroisse revient sur les difficultés financières de la paroisse. Il y a deux façons d'améliorer les chiffres : augmenter les revenus et/ou diminuer les charges.

Augmenter les revenus

- Une idée serait de créer un groupe «Concerts». Qui serait d'accord de rejoindre ce groupe ?
- Florian Serex et Catherine Biedermann se proposent. Karin Phildius propose d'élargir ce groupe «Concerts» à des expositions.
- Lucienne Serex propose de demander à l'EREN de louer le bureau de la Cure de Bevaix à une personne que l'EREN engagerait pour animer les cultes par des chants et organiser des concerts.
- Sylvie de Montmollin est d'accord de gérer un groupe de personnes intéressées à réfléchir à des projets.

Diminuer les charges

Après avoir abandonné le petit bureau de St-Aubin, en juillet 2023, le CP cherche à diminuer les charges en rendant le bail de la Cure de Bevaix, ce qui représenterait une économie de CHF 10'000.- par année. Une analyse démontre que cette cure n'est plus utilisée que 30 demi-jours par an. L'EREN, propriétaire du bâtiment, accepterait, pour autant que nous lui annoncions notre départ en 2024, avec effet au 31 décembre 2025, de diminuer le loyer par deux en 2025, avant un abandon complet en 2026. Le délai officiel de remise du bail est de 6 mois et devrait donc formellement être confirmé au 30 juin 2025. Ces échéances nous donneraient une année et demi pour trouver d'autres locaux pour les quelques activités encore indispensables au sein même du village de Bevaix ; une liste a d'ailleurs été travaillée par le CP, présentant plusieurs possibilités, comme une location d'une salle dans la Maison de commune, au Closel, à Polymatou, etc.

Le CP souhaite être transparent et informer l'Assemblée que l'idée est de faire la même chose avec la Cure de Boudry, dans les années suivantes. À terme, nous n'aurions plus que les maisons de paroisse de Cortailod et de St-Aubin, dont nous sommes propriétaires.

Un groupe composé d'Annette Moret, de Josiane Elzingre et de Marianne Fornachon prennent la parole, expliquant que les bénévoles de Bevaix ont été informés par le Bureau de la décision de résilier le bail pour fin 2024. Puis, une nouvelle séance a été organisée lors de laquelle le CP a proposé de repousser cette fin de bail à fin 2025. Le groupe déplore de ne pas avoir été invité au débat et d'être informé tardivement. Les propositions de locaux alternatifs ne sont ni acceptables ni réalisables. Sans lieu de réunion, il sera difficile d'informer les gens des activités du lieu de vie. Sans cure, tout risque de tomber. Le groupe estime qu'il ne faut pas prendre de décision dans l'urgence : la population de Bevaix n'est pas au courant de cette situation.

Nicole Humbert-Droz estime que l'abandon de la salle de Bevaix, peu utilisée, est justifié. Cécile Mermod rappelle que les enfants s'y réunissent. Sylvane Auvinet pense que dans la situation actuelle, l'assemblée n'est pas prête à voter. Christine Landry comprend la

résistance du lieu de vie de Bevaix, est désolée que les choses aient été faites abruptement, mais la réflexion en lien avec l'abandon de la cure de Bevaix lui semble justifiée. Lucienne Serex dit qu'il faut croire qu'on va trouver l'argent nécessaire et dès lors ne pas prendre de décision. Daniel Landry souligne qu'on entendait depuis longtemps que la salle de Boudry n'était pas assez louée. Laurent Schneider mentionne que les temples seraient davantage utilisables pour faire des activités. Jeanlouis Rouiller ajoute que, sur le fond, il voit qu'il n'y a pas tellement d'autre choix que de lâcher ces bâtiments, mais que nous avons besoin de temps pour faire ce chemin. Daniel Schneider précise qu'il faudra un certain délai à l'EREN pour donner mandat à un architecte pour transformer la cure en vue de la rentabiliser.

Daniel Landry propose de repousser la décision à une assemblée extraordinaire fin novembre, à Bevaix, ce que l'assemblée accepte par 28 voix.

Sylvie de Montmollin rappelle qu'elle souhaitait prendre la parole concernant Terre Nouvelle (TN) : elle mentionne que le CP a demandé trois choses à TN ; 10% des dons ponctuels sera prélevé par la paroisse pour son travail administratif (sans toucher aux collectes), un culte TN serait retiré par année et, enfin, TN ne pourrait plus organiser de manifestation en même temps que les cultes, comme les petits déjeuners. Est-ce que notre paroisse ne peut plus penser à ses œuvres, se demande Sylvie de Montmollin.

Daniel Landry rappelle que si on fait une donation à une ONG, une partie de la somme va pour l'administratif. Jacques Laurent rappelle la situation financière de la paroisse. Plus il y a de cultes TN, moins il y a de collectes pour la paroisse. Par ailleurs, Christine Landry relève que les paroissiens ne donnant pas deux fois, ce qui est versé pour une manifestation TN n'est pas versé au culte, si les deux choses ont lieu le même jour.

### **3.3 Planification des cultes lors des fêtes de Noël**

Sylvane Auvinet rappelle que l'année passée, le culte du 25 décembre a été proposé en tournus dans les lieux de vie. Il s'avère que trois des lieux de vie ont des veillées et un autre, le culte de 17h., avec les enfants. Les CCL ont été sondés et Bevaix, comme St-Aubin, ne désirent que des veillées.

Le culte du 25 décembre aurait donc lieu en alternance à Boudry ou à Cortailod ; ces lieux de vie auraient donc soit la veillée, soit le culte du 25. Quant au culte des enfants à 17h., le 24, il faudra voir où ce sera praticable. La proposition est validée à l'unanimité.

### **4. Divers**

Le marché de Boudry a lieu six fois par année. Qui voudrait s'engager à transporter, vendre des livres, faire et vendre des tresses ? En cas d'intérêt, on peut s'adresser à Carole Lopez.

Ginette Braillard informe que des gens autour d'elle disent qu'ils ne veulent pas payer leurs impôts ecclésiastiques et cela la désole.

*PV pris par Sophie Wyss, puis corrigé par le Bureau*